

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2016.

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil seize

Le quatre février à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien et M. Ortéga Frédéric.
Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts à l'entreprise TRAP'S de Nevers soit :

- 11 interventions en 2016 pour un montant de 8 915.94 euros T.T.C.

Renouvellement des contrats pour la dératisation et la destruction des taupes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de reconduire le contrat de dératisation avec l'entreprise Berry Dératisation d'un montant total de 2 144.52 euros T.T.C. pour trois applications annuelles en 2016 et de reconduire un passage en 2016 pour le traitement des taupes pour un montant de 619.20 euros T.T.C.

Contrat balayage de rues :

Pour l'année prochaine, demander un devis à Véolia pour comparer les prix avec ceux de l'entreprise Meyer avec laquelle nous avons un contrat.

Subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser :

- 100 euros par élève de Sury près Léré scolarisé dans les classes de M. Péradon et de Mme Escudié à l'école de Léré partant en classe de découverte à Saint Germain sur Ay du 30 mai au 3 juin 2016. 20 élèves de Sury près Léré devraient participer à cette classe de découverte soit $100 \text{ €} \times 20 \text{ élèves} = 2\,000 \text{ €}$. Une première participation de 50 € sera versée en février 2016 et le solde sera versé en mai 2016 en fonction du nombre de participants réels au séjour. La subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école de Léré.
- 150 € par élève de Sury près Léré scolarisé au lycée Pierre-Gilles de Gennes partant en voyage scolaire à Londres du 4 au 9 avril 2016 soit $150 \text{ €} \times 2 \text{ élèves} = 300 \text{ €}$ (Arcigni Vincent et Boudin Baptiste). La subvention sera versée au lycée Pierre-Gilles de Gennes.
- 100 € par élève de Sury près Léré scolarisé au lycée Pierre-Gilles de Gennes partant en voyage scolaire à Bruxelles et Rotterdam du 23 au 25 mars 2016 soit $100 \text{ €} \times 3 \text{ élèves} = 300 \text{ €}$ (Cabrolié Enzo, Passas Fabien et Broquère Angèle). La subvention sera versée au lycée Pierre-Gilles de Gennes.

Participation au R.A.S.E.D.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser 1,50 € par élève de Sury près Léré scolarisé à l'école de Léré pour participer au financement du R.A.S.E.D. (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). La subvention sera versée à la commune de Léré.

Extension du dispositif des astreintes au 25 décembre et 1^{er} janvier.

Vu l'avis favorable du collège des représentants des employeurs du comité technique du 01 décembre 2015,

Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du comité technique du 01 décembre 2015,

Vu le Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'étendre le dispositif des astreintes aux 25 décembre et 1^{er} janvier de chaque année.

Caution salle des Fêtes pour les associations.

Vu la gratuité accordée aux associations utilisant la salle des Fêtes,

Vu le nombre de désistements de réservations d'associations ayant empêché la location à des particuliers,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'instaurer une caution d'un montant de 50 euros lors du prêt de la salle des Fêtes aux associations. Cette caution ne sera pas restituée dans le cas où l'association annulerait sa manifestation moins d'un mois avant la date de celle-ci.

Convention pour la prise en charge de la participation familiale au coût du transport scolaire pour les élèves du 1^{er} degré.

Afin de ne pas pénaliser les familles, et **uniquement pour cette raison**, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de signer la convention avec le Département pour la prise en charge de la participation familiale au coût du transport pour les élèves du 1^{er} degré. La participation financière est fixée à 60 € T.T.C. par élève et par année. Pour l'année scolaire 2015/2016, la participation financière est calculée au prorata de la période restant à courir, soit 36 € par élève pour la période de janvier à juin 2016. Le Département s'engage à mettre en place, au moment du vote du budget 2016, un dispositif intégrant, dans le cadre de l'aide aux communes, la compensation à l'euro près de ce coût au titre de « la réussite scolaire ». La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et durera jusqu'au transfert de la compétence des transports scolaires à la Région.

Convention S.P.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité par 10 voix pour, le paiement de la redevance annuelle 2016 pour la fourrière (S.P.A. à Bourges) qui s'élève à 287 euros.

SDE 18, modifications statutaires : adhésion de 2 communautés de communes et ajout d'une compétence assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose :

1- Adhésion de nouvelles communautés de communes :

En 2014, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a procédé à la modification de ses statuts afin d'y inscrire une nouvelle compétence à la carte relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Il est rappelé que le projet porté par le SDE 18 consiste à déployer à l'échelle du département une centaine de bornes de recharge permettant un maillage cohérent du territoire. Parmi les EPCI ayant manifesté le souhait de participer au projet, certains ne sont pas adhérents au SDE 18. Il est donc nécessaire de proposer une modification des statuts du SDE 18 afin de les intégrer.

Par arrêté n°2015-1-0874 du 21 août 2015, Madame la Préfète du Cher a entériné les dernières modifications statutaires du SDE 18, relatives à l'intégration de 8 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Depuis cette date, deux nouvelles communautés de communes ont délibéré pour demander leur adhésion au SDE 18 :

- La Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais,
- La Communauté de Communes des Trois Provinces.

Leurs statuts étant compatibles avec la procédure de transfert de compétences à destination du SDE 18, il est donc possible d'approuver leur demande d'adhésion.

2 - Nouvelles compétences à la carte d'aide aux collectivités :

Par ailleurs, le SDE 18 propose d'inscrire à ses statuts une nouvelle compétence lui permettant de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour certains travaux sur les bâtiments communaux.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le SDE 18 peut concerner :

- Les travaux de rénovation énergétique préconisés par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Energie, notamment dans le cadre des bilans énergétiques réalisés par le Conseiller en Energie Partagé,
- Les travaux de mise en accessibilité des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) ou des I.O.P. (Installations Ouvertes au Public) ;
- La mise en conformité de sécurité, notamment incendie, suite à la visite de la commission communale de sécurité.

Il est proposé d'ajouter aux statuts du SDE 18 un paragraphe IX à l'article 1^{er} disposant :

« IX - Aide aux collectivités :

Le SDE 18 peut être chargé, pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, et après accord formel sur les modalités financières, d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux impactant les bâtiments publics et portant sur :

- La rénovation énergétique selon les préconisations formulées par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Energie,
- La mise en accessibilité des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) ou des I.O.P. (Installations Ouvertes au Public) selon la réglementation en vigueur,
- Les travaux de mise en conformité de sécurité.

Les modalités d'intervention du SDE 18 sont approuvées par convention de mise à disposition de service. »

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour :

- D'approuver l'adhésion au SDE18 des Communautés de Communes FerCher - Pays Florentais et des Trois Provinces.
- D'ajouter à l'article 1^{er} un paragraphe IX pour une nouvelle compétence à la carte relative à la mission d'aide aux collectivités par mise à disposition de service,
- De notifier la présente délibération au SDE 18.

Fondation du Patrimoine.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser la somme de 50 euros pour renouveler l'adhésion à la fondation du Patrimoine afin de soutenir son action en faveur de la protection et de la restauration du patrimoine du Cher.

Questions diverses :

Remerciements des familles Baubois et Bordu, ainsi que de Mme et M. Léveillé pour l'envoi du Sury infos et de Melle Deniot pour la subvention versée.

Les trois chaudières de logements sociaux route de Léré ont dû être changées pour un montant de 10 524.91 € T.T.C.

Un camion de pizzas s'installera le mercredi soir à l'abribus.

La dérogation du conseil départemental pour les travaux route de la Loire pour un montant de 63 049.20 € T.T.C. est accordée.

Les travaux commenceront début mars. La première réunion de chantier est prévue mercredi prochain.

L'alevinage de l'étang de la Fortay pour un montant de 1 135.88 euros T.T.C. aura bientôt lieu : 65 kg de gardons, 50 kg de brochets et 12 kg de sandres.

Suite au recensement de 2015, le nombre d'habitants à Sury près Léré est de 685, ce chiffre sera pris en compte à partir de 2018. Pour cette année le nombre utilisé par l'administration est de 591 habitants.

Un spectacle de marionnettes aura lieu lundi 29 février sur le parking de la médiathèque.

Concernant le véhicule twingo rouge qui est resté stationné dans un chemin pendant un mois aux Tortes, celui-ci n'étant pas volé ; il a été mis en fourrière.

La commission de finances aura lieu vendredi 12 février à 8h30.

Concernant les travaux de voirie de 2016, les entreprises Decherf, Galliot, Montagu, Raffestin, Robineau et Van Dorp sont venues sur le terrain, chaque rendez-vous a duré 2h30. Elles envoient les devis pour le 20 février au plus tard. L'entreprise Raffestin prépare un devis avec broyage des branches et un sans broyage.

M. Dauron demande si le fossé à curer du carrefour des Doignes à Chateaufort est à faire des 2 côtés. Il dit que M. Charlon lui a fait part d'une inquiétude d'un riverain sur l'ouverture d'un chemin qui va à la Pinotterie. Le chemin ne sera donc pas ouvert.

La grande haie au niveau du terrain de boules sera descendue à 3 mètres de hauteur par l'entreprise Raclin Bruno.

M. Fleurier demande si l'on peut installer un fleurissement sur le pont de la Balance route de Belleville au printemps. M. le Maire répond oui. Il demande si la centrale a donné une réponse concernant la demande de subvention pour le city stade. M. le Maire dit que nous ne l'avons pas reçue.

Concernant les travaux de voirie, M. Bordu explique que Frédéric Morin ne peut pas rouler la terre dans son champ car il y en a trop. Il est possible de la déposer dans une cuvette située plus loin si les travaux sont effectués après moisson.

M. Cantin a vu M. de Lammerville car l'entreprise qui débarde le bois n'a pas enlevé les billes dans le fossé et a cassé un bout de drainage. Ce sera fait dès que le temps le permettra.

Mme Gibert informe que le projet de Jardin de Fernand commencera samedi, informe de la projection d'un film pour la Journée de la Femme le dimanche 6 mars sur le thème de la femme paysanne.

Le S.I.B.I.B. étant dissout, c'est la commune de Belleville sur Loire qui gère la piscine. Elle explique avoir écrit à l'ancien président du S.I.B.I.B. qui a fait suivre son courrier à M. Cousin de Belleville pour demander pourquoi le prix par élève est passé de 2 € à 3.10 €.

Concernant la compétence haut débit, Mme Gibert explique que la commune de Belleville s'était engagée à faire ses travaux avant le transfert de cette compétence à la C.D.C. H.B.V.L. M. Bagot en a parlé à ses vœux, il souhaiterait donc que cette compétence soit retirée à la C.D.C.

Le circuit des puits est bouclé, les bons à tirer seront envoyés demain et les panneaux seront installés en mars.

M. Dauron souhaite que deux panneaux de rue supplémentaires soient commandés : « chemin du Vernoy » et « chemin des Fermiers ».

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pascal VIGUIE

